



PACA



Observatoire de l'installation en élevage ovin viande en Provence Alpes Côte d'Azur



Ce sont 90 cas d'installation qui ont été recensés dans la région pour l'année 2015 contre 65 l'année précédente. Le nombre d'installation en 2014 était déjà une bonne surprise les chiffres 2015 confirment la bonne dynamique régionale autour de l'élevage ovin.

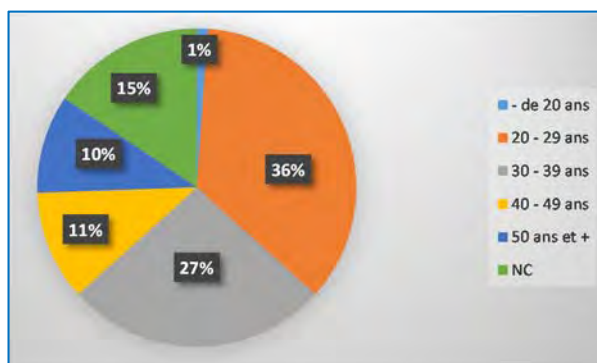
En 2015, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre du dispositif de recherche de références et d'expérimentation auquel participent les techniciens de la Maison Régionale de l'Élevage, de l'Institut de l'Élevage et des Chambres Départementales d'Agriculture, a été mis en œuvre un dispositif de recueil d'information sur les installations ovines. Cet observatoire a pour objectif de mieux connaître les éleveurs ovins qui s'installent et leur situation. Il est basé sur un recueil et un recoupement d'informations collectées dans chaque département par les techniciens des Chambres d'Agriculture, notamment les nouvelles demandes d'aide ovine avec le concours des DDT (année de référence 2015), les passages en CDOA, les informations de terrain. Les éleveurs et leurs élevages recensés ne font pas systématiquement l'objet d'un suivi particulier par les services élevages des chambres d'agriculture, cela explique parfois le manque de précision et la connaissance partielle de certaines situations. Mais cette deuxième année d'observation nous permet de noter des évolutions et des grandes tendances dans la dynamique d'installation de notre élevage ovin régional.

QUI S'INSTALLE DANS NOTRE REGION ?

La moitié des installations se fait dans le cadre familial : installation du fils, du conjoint ou d'un membre de la famille. Les installations « hors cadre familial » représentent le tiers des installations ovines et la plus grande partie (59%) s'installe en créant une exploitation ovine. Les reprises d'exploitation (27%) et les entrées dans une exploitation existante (13%) sont minoritaires. Cela traduit certainement la difficulté de transmission des outils de production existants (coût, proximité du domicile familial, assise foncière précaire...) mais aussi la facilité à s'installer « spontanément » : possibilité de location précaire, faible investissement. Phénomène nouveau en 2015, on note la création d'ateliers ovins de diversification : 12 nouveaux ateliers ovins dans des exploitations existantes produisant des bovins allaitants ou des céréales. Peut-être faut-il voir là une prise d'opportunité par rapport à une PAC qui s'annonce plus favorable à l'élevage ovin.

A QUEL AGE S'INSTALLE-T-ON ?

Les personnes qui se sont installées, ont un peu plus de 30 ans en moyenne, comme en 2014. La classe d'âge dominante est la classe 20-29 ans qui représente 42% des installés. A elles seules, les 2 classes d'âge 20-29 ans et 30-39 ans représentent les trois quarts des installations. Ces résultats confirment la tendance de l'année dernière où la grande majorité des installés avaient moins de 40 ans (80% en 2014). Autre phénomène notoire, qui traduit bien la féminisation du métier d'éleveurs : 1/3 des installés sont donc des femmes (31 sur 90 installés)



L'âge des nouveaux éleveurs

OU SONT LOCALISÉES LES INSTALLATIONS ?

On note cette année encore des installations dans tous les départements de la région. Mais 74% des candidats en 2015 (51% en 2014) se sont installés dans l'un des deux grands départements ovins de la région : les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes (qui représentent 65% des demandeurs d'aide ovine en 2014). Si l'on compare le nombre d'installés en 2015 avec le nombre de demandeurs d'Aide Ovine, on constate un taux de renouvellement autour de 6-8% pour les départements 04, 05, 06 et 84 alors que les deux départements des Bouches-du-Rhône et du Var ont des taux beaucoup plus faibles. Ces taux ne sont pas stables sur les 2 années étudiées et ne permettent donc pas de conclure à des différences de dynamique d'installation entre départements.



Région PACA : Localisation des installations en 2015

QUELS PARCOURS D'INSTALLATION ?

Nous n'analysons pas ici les parcours liés aux situations d'éleveur ayant créé un atelier ovin sur leur exploitation alors qu'ils étaient déjà installés auparavant (12 cas) ; notre analyse se base donc sur les 78 installations « vraies ».

Tableau 1 : Décomptes des nouveaux demandeurs au guichet de l'Aide Ovine

Département	Demandeurs A0 2014	2014	2015	Taux de renouvellement 2015	Taux de renouvellement 2014
04	432	21	34	8%	5%
05	520	12	33	6%	2%
06	122	15	9	7%	12%
13	172	6	4	2%	3%
83	127	5	5	4%	4%
84	76	6	5	7%	8%

En 2015 une installation sur deux a bénéficié de la DJA (35 sur les 63 installations pour lesquelles nous avons eu l'information), une exploitation a bénéficié d'une aide du Conseil Régional à l'installation : Dans 50% des cas connus, l'installation s'est faite sans aucune aide. Nous n'avons pas (encore) analysé les raisons qui conduisent à une installation sans aide, certains candidats réunissant pourtant toutes les conditions d'âge et de formation pour prétendre à la DJA. Les trajectoires d'installation sont variées. Nous connaissons cette partie du parcours de 50% des installés. Leurs types de parcours sont les suivants : 1^{er} emploi (9 cas), reconversion professionnelle (10 cas), installation d'un berger (8 cas). Les

formes juridiques choisies pour l'installation sont-elles bien mieux connues : La plupart sont des exploitations individuelles (53 cas sur 78). Les formes sociétaires représentent un peu moins d'un tiers des installations. Parmi celles-ci, le GAEC est le type de société le plus répandu. Il représente plus de 90% des cas.

QUELLE DIMENSION DES TROUPEAUX ?

Les réponses sont assez différentes entre les installations qui créent une exploitation et celles dans une exploitation déjà existante. Pour les 84 élevages pour lesquels nous avons l'information, les éleveurs se sont installés en moyenne avec 239 brebis, ce qui est nettement en dessous de la taille moyenne du troupeau régional, autour de 400 brebis par élevage. Ces nouvelles exploitations n'ont certainement pas atteint la taille définitive de leur troupeau. Ces installations représentent au total en 2015, autour de 20 000 brebis ! Données que nous ne pouvons pas mettre en rapport avec celles de l'évolution du cheptel entre 2014 et 2015, les statistiques de l'aide ovine 2015 n'étant pas encore connue au moment où nous avons réalisé l'analyse des données.

QUELLES FILIERES DE COMMERCIALISATION ET TYPES DE PRODUITS ?

Comme l'année précédente, ces données sont plutôt mal connues : Le mode de commercialisation n'est connu que dans 56 exploitations sur les 90 et le type de produit dans 54 exploitations.

Tableau 2 : Décompte des installations par types de produit et de filière de commercialisation

	Négociant	Organisation de Producteurs	Vente Directe	Non connu	Total général
Agneau de bergerie	16	2	7	3	28
Bio	1		2	1	4
Fromage			5		5
Label Rouge		4			4
Léger	2				2
Tardon - Agneau coureur	10		1		11
Non connu	1	1	4	30	36
Total général	30	7	19	34	90

La plupart des éleveurs pense se tourner vers une filière longue pour la commercialisation des produits : Dans ce cas en traitant en majorité directement avec un négociant (30/56 cas renseignés) et ce pour tous les types d'agneaux produits, alors que seulement 7/56 cas renseignés pensent commercialiser par le biais d'une organisation de producteurs. Logiquement les 4 projets visant à produire de l'agneau Label Rouge IGP agneau de Sisteron se retrouvent dans ce mode de commercialisation. 19 éleveurs ont un projet de vente directe. Parmi celle-ci, on note seulement 2 qui ont comme projet d'intégrer le cahier des charges « Agriculture Biologique ». Pour les 2 autres projets en Agriculture biologique, un seul élevage pense commercialiser en filière longue par l'intermédiaire d'un négociant

“ TÉMOIGNAGE : DEUX INSTALLATIONS SUR UNE SEULE EXPLOITATION

Au GAEC du Mistral, à Aureille (13), le départ à la retraite d'une des 2 associées a été l'occasion de repenser la structure et d'installer en 2014 Sébastien, le fils cadet de la famille Disdier et Audrey Roffat, salariée du GAEC depuis près de 7 ans. Si pour Sébastien, l'installation au sein de l'exploitation allait de soi, le parcours d'Audrey est plus atypique. Non issue du milieu agricole et originaire de Haute-Savoie, c'est suite à un BTS Productions animales complété par une formation réalisée au CFPPA du Merle en 2007 que cette installation a eu lieu.



Sur cette exploitation de taille importante, ces installations ont été l'occasion pour les associés de prendre le temps de bien clarifier leurs objectifs. Plusieurs paramètres ont dû être gérés de façon simultanée, avec des remaniements et des investissements de taille liés à des opportunités foncières. Le fil directeur est cependant la volonté de tendre vers une moindre dépendance aux aides, en valorisant mieux et en recentrant dans un premier temps l'exploitation sur ses deux productions principales : le foin de Crau et l'agneau. La décision de créer une troisième période d'agnelage pour répondre à la demande estivale a ainsi été prise, avec le basculement en parallèle de la trentaine d'hectares de céréales (blé dur/blé tendre/tournesol) en ray-grass, luzerne et sainfoin pour répondre à l'augmentation des besoins du troupeau. Le choix de passer en production sous signe officiel de qualité s'est aussi imposé. »

L'exploitation :

- 3 associés, 2 salariés
- 2 750 brebis Mérinos ; Béliers Préalpes
- 600 ha de parcours (400 de Crau sèche; 200 de colline)
- 90 ha de prés (AOC foin de Crau)
- 90 ha d'herbes de printemps
- 50 ha de 4^{ème} coupe
- Transhumance dans le 04 et le 05
- Produits : Agneaux finis (en production Label Rouge depuis 2015) et 500 Tonnes de foin de Crau AOC

QUELQUES QUESTIONS À AUDREY ET SÉBASTIEN

Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ?

Sébastien : pour moi c'est une continuité, je ne me voyais pas faire autre chose.

Audrey : pour concrétiser un choix de vie et m'impliquer réellement dans l'exploitation. Ce n'était pas un but en soi et je n'avais initialement pas du tout envisagé de m'installer mais quand la famille Disdier m'en a fait la proposition, après 7 années de salariat, j'ai dit OK.

Avec le recul, quel regard sur le « parcours à l'installation » ?

C'est compliqué, très difficile de s'installer rapidement. Que ce soit dans les démarches administratives ou pour solliciter les banques, on a eu un manque de réactivité et de soutien de toute part. On a la sensation que tout est fait pour vous décourager. Il faut réellement être plus que motivé ! Du coup, on s'est installés hors DJA.

Pourquoi avez-vous choisi la démarche de qualité « Agneau de Sisteron »

Audrey : Pour mieux valoriser les agneaux que ce qu'on ne le faisait jusqu'à présent. On a fait le choix de créer une nouvelle période d'agnelage pour viser le creux de production estival. On manque de recul pour l'instant mais cette première année s'est très bien passée et malgré la chaleur importante, on n'a pas eu de soucis particulier.

Sébastien : C'est motivant d'aller jusqu'au produit fini, d'avoir un meilleur suivi des prises de poids, de faire ce travail plus technique. Pour l'année 2015, près de 80 % des agneaux qu'on a présentés ont été labellisés, pour un poids de carcasse moyen de 16 kg.

Les « contraintes » liées au cahier des charges sont-elles insurmontables ?

Non, nous n'avons rien changé par rapport à la façon dont on procédait déjà. On bouclait déjà à la naissance. Le seul point qui peut être bloquant pour les élevages de Crau est l'exigence en termes de places en bâtiment. Après, le choix de garder un lot en bas avec le surcroît de travail que cela implique résulte d'un choix de notre part et non d'une contrainte liée au cahier des charges.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 009 – Réalisation : Isabelle GUIGUE
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Auteurs / Contributeurs :

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Élevage
Jean-Pierre MARY – Chambre d'Agriculture 04
Benoit ESMENGAUT – Chambre d'Agriculture 06
Fanny SAUGUET – Chambre d'Agriculture 13

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage
Elodie LAGIER – Chambre d'Agriculture 05
Elodie PIERRE – Chambre d'Agriculture 84

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Les données valorisées dans ce document sont issues du programme d'assistance technique ovin cofinancé grâce au soutien financier de la région Provence Alpes Côte d'Azur, du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et du FEADER.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

